



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ MUNICIPAL N°32 / 2026
Portant réglementation de la circulation
Sur la rue du Lieutenant de Bettignies

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU les dispositions du Code de la Route

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 et suivants et L.2213-1 et suivants

CONSIDERANT qu'il convient de prendre certaines mesures pour assurer la sécurité lors du festival des musiques qui nécessite une modification de la circulation ;

ARRETE

- Article 1 :** Durant le festival des musiques du samedi 11 juillet 2026 au dimanche 12 juillet 2026, la circulation sera interdite pour tous les véhicules dans les deux sens sur le tronçon de la rue du Lieutenant de Bettignies situé entre l'intersection de la rue du Lt.de Bettignies avec la rue de la Gare et l'intersection entre la rue du Lt.de Bettignies avec la rue du Cimetière.
- Article 2 :** Les usagers seront déviés dans les deux sens par la rue de la Gare et la rue du Cimetière.
- Article 3 :** Par dérogation aux prescriptions de l'article 2, les voies énumérées pourront être utilisées par les vélos, les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de Police et de Gendarmerie ou de service de secours ou de lutte contre l'incendie.
- Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place par les agents de la commune de Kilstett
- Article 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.
- Article 6 :** les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Article 7 :** La durée de validité du présent arrêté est fixée du 11 au 12 juillet 2026.
- Article 8 :** L'ampliation du présent arrêté est transmise au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau ; et publiée et affichée à la Mairie

Fait à Kilstett, le 6 juillet 2026

Le Maire



Olivier MEYER